

Objet : Fête de la pomme 2014 – Ventavon – Soutien financier

Le Président expose :

Les 30 et 31 août prochains aura lieu la fête de la pomme 2014 à Ventavon.

Cette manifestation est organisée en étroite partenariat entre la Chambre d'Agriculture 05 et le groupement des producteurs de fruits des Hautes-Alpes et Nord Sisteron. Elle offre aux producteurs une occasion unique de promouvoir la filière fruit de cette zone qui représente 10 % de la production nationale française.

Cet évènement intervient au début du lancement de la récolte 2014 et se veut festif et convivial.

Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales est sollicité pour accompagner cette manifestation et participer à son organisation. Ce soutien direct apparaît comme le prolongement d'un accompagnement à une filière qui connaît depuis quelques années des difficultés structurelles.

C'est pourquoi, le Président propose d'attribuer au groupement des producteurs de fruits des Hautes-Alpes et Nord Sisteron une subvention d'un montant de 1 000 €, destinée à l'organisation de fête de la pomme 2014.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** d'accorder une subvention de mille euros au groupement des Producteurs de Fruits des Hautes-Alpes et Nord Sisteron organisateur de la fête de la pomme 2014

Montant	Destinataire	Affectation comptable
1 000 €	Groupement des Producteurs de Fruits des Hautes-Alpes et Nord Sisteron	6745

- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD